

AVIS D'INTENTION D'ACHAT

VILLE DE PARIS

La Ville de Paris lancera prochainement un appel à la concurrence pour la réalisation de prestations d'évaluation psychologique des candidats à l'adoption à destination des médecins psychiatres et des psychologues, spécialistes notamment de la parentalité et de l'adoption.

Le processus d'évaluation des candidats pour l'adoption des enfants est régi par l'article R. 225-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui précise les modalités de délivrance de l'agrément en vue de l'adoption d'un enfant.

La prestation portera plus précisément sur la réalisation de l'évaluation de demande initiale d'agrément, de demande de modification d'agrément, de demande d'actualisation/ demande d'expertises complémentaires et de recours gracieux. Les prestations sont réalisées à Paris intramuros, dans les locaux du titulaire.

Ce marché est multi attributaires ce qui veut dire que plusieurs candidats seront retenus pour l'exécution des prestations.

Il est à noter qu'à partir de la mise en œuvre de ce marché, les médecins psychiatres, spécialistes notamment de la parentalité et de l'adoption qui réalisaient jusque-là ces évaluations ne pourront plus être sollicités en dehors de ce cadre.

A titre indicatif, il est prévu que cette consultation soit publiée en octobre 2020 à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr> Il est recommandé aux professionnels de s'inscrire dès maintenant sur cette plateforme afin de pouvoir être alerté de la publication de cette consultation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Finances et des Achats :
Wendy MITEL au 01 42 76 64 49

Le présent avis constitue un avis d'intention d'achat, destiné à informer, dans un objectif de transparence et dans le respect de l'égalité de traitement, tout opérateur économique intéressé, avant le lancement prochain d'avis d'appel public à la concurrence.